

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008)

Heft: 1804

Artikel: Les bilatérales menacées par un champ de mines : l'alignement obligatoire sur l'UE compromet davantage la démocratie suisse que ne le ferait l'adhésion pure et simple

Autor: Tille, Albert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012634>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est toute notre gestion qui est concernée et qui va devoir être revue: l'aménagement du territoire (certaines relocalisations seront certainement nécessaires), la fiscalité, la politique des

transports, l'indépendance énergétique. A l'échelle des évolutions planétaires décrites par le rapport du WWF, nous sommes en train d'accumuler du retard. Il y a urgence d'intégrer ce débat à toutes nos

décisions, même en période de récession: c'est d'ailleurs le moment où jamais de consentir les investissements nécessaires pour être prêt le jour où la crise écologique pèsera plus explicitement sur l'économie.

Les bilatérales menacées par un champ de mines

L'alignement obligatoire sur l'UE compromet davantage la démocratie suisse que ne le ferait l'adhésion pure et simple

Albert Tille (30 novembre 2008)

Un vote négatif sur la libre circulation provoquerait, on le sait, la remise en cause de sept; accords bilatéraux. C'est l'effet de la clause guillotine qui lie juridiquement l'ensemble du paquet accepté; par le peuple suisse il y a huit ans. Mais ce n'est pas tout. Un «non» poserait; un problème majeur qui conduirait à interrompre la participation de la Suisse à l'Espace Schengen. Le vice-président de la Commission européenne l'a laissé clairement entendre à Eveline Widmer-Schlumpf en déplacement à Bruxelles à l'occasion de l'entrée en force des accords Schengen-Dublin. Une acceptation, le 8 février, de la libre circulation n'écarterait cependant pas l'incertitude de nos relations avec l'Europe.

L'accord de Schengen, qui abolit les frontières terrestres avec l'Europe le 12 décembre 2008 et celles des aéroports le 29 mars 2009, est menacé par sa clause évolutive. Pour permettre le bon fonctionnement; de l'Espace, Bruxelles procède à des modifications de l'accord qui s'imposent à tous les pays

participants. La Suisse ne participe pas à la prise de décision sur les nouvelles règles. Mais elle doit les accepter ou; alors se retirer de l'accord. La question n'est pas anodine. Le Conseil fédéral doit déjà faire approuver une série de nouveautés par le Parlement, et par le peuple en cas de référendum. Les garde-frontières suisses devront, sur requête, prêter main forte à la surveillance des frontières extérieures à l'Espace, par exemple entre la Pologne et l'Ukraine. La Suisse devra échanger les informations sur l'octroi des visas, créer un fichier informatisé sur les armes et faciliter l'échange d'informations policières. C'est autant de menaces à la survie de l'accord de Schengen. Ainsi, l'UDC a d'ores et déjà manifesté son hostilité à l'intégralité de l'échange d'informations policières.

La contestation permanente des relations Suisse-Europe a encore d'autres beaux jours devant elle. Bruxelles entend désormais imposer une clause évolutive à tout accord portant sur la participation de la Suisse à un système communautaire.

C'est le cas des nouvelles formalités de contrôle des marchandises aux frontières. Ce sera le cas pour le futur accord sur l'électricité ou sur le libre-échange agricole. Quelle incertitude déstabilisatrice! Chaque modification réglementaire, même de détail, remettrait en question le fonctionnement; de pans entiers de notre vie économique et sociale. La politique européenne de la Suisse est un terrain miné par d'incessantes menaces référendaires. La Suisse est contrainte, sous menace d'asphyxie, de régler sa cohabitation avec l'Europe qui nous entoure. Elle refuse pour l'heure l'adhésion. Le fonctionnement; interne de l'Union serait, affirme-t-on, incompatible avec le maintien intact de la démocratie semi-directe. Pour éviter l'impossible isolement sans toucher à ses droits populaires, la Suisse a donc choisi; la voie des accords bilatéraux. Mais on s'aperçoit maintenant que la survie de ces arrangements ne fait pas meilleur ménage avec le droit référendaire.

La Suisse défendrait mieux ses

droits démocratiques à l'intérieur qu'en dehors de l'Europe. Elle compenserait

une certaine limitation des droits populaires par une participation aux décisions de

règles communautaires auxquelles elle ne peut se soustraire.

Age de la retraite: après l'échec de la thèse et de l'antithèse, à quand la synthèse?

Une mise en perspective des solutions et stratégies aptes à surmonter le blocage sur la retraite flexible

Jean-Daniel Delley (1er décembre 2008)

A droite, le refus obstiné de libérer les moyens nécessaires à la flexibilisation de l'âge de la retraite. A gauche, la volonté d'abaisser l'âge de la retraite. Résultat: un blocage de moins en moins supportable.

Mai 2004: le peuple rejette sèchement la 11ème révision de l'AVS: comment approuver un projet qui pénalise la retraite anticipée des moins bien lotis, augmente l'âge de la retraite des femmes, péjore la situation du conjoint survivant et freine l'adaptation des rentes au renchérissement? Depuis, le Parlement n'a pas avancé sur le dossier de la retraite flexible, malgré les promesses faites pour assurer le succès de la 10ème révision.

Novembre 2008: le peuple refuse nettement la proposition des syndicats et de la gauche d'ouvrir largement le droit à une pleine retraite dès 62 ans. Une proposition généreuse

dont n'auraient pourtant pas profité les bas revenus auxquels elle prétendait s'adresser: pour ces catégories de salariés, la rente AVS, augmentée d'une maigre rente de prévoyance professionnelle amputée, ne suffit pas pour vivre décemment.

Maintenant que les deux camps ont paradé en vain, il est temps qu'ils recherchent une solution impliquant des concessions mutuelles. L'enjeu est multiple: trouver un modèle de retraite flexible; créer des conditions de travail favorables à l'emploi des seniors; assurer à l'AVS des bases financières solides, de manière à ce que les futurs bénéficiaires puissent croire raisonnablement qu'ils en profiteront aussi.

Pour être acceptable, cette solution doit respecter l'équité entre les générations. Elle doit également répondre à une exigence de justice: celles et

ceux qui ont accompli un travail pénible, et dont l'espérance de vie s'en trouve statistiquement abrégée, ont droit à une retraite précoce. Enfin elle ne peut ignorer la réalité démographique, à savoir le vieillissement de la population. Des modèles existent qui tiennent compte de ces paramètres. L'Office fédéral des assurances sociales en a fait étudier plusieurs dont le législateur helvétique pourrait s'inspirer. On retiendra en particulier la mise en place de mécanismes auto-adaptatifs adoptés par la Suède et qui dépolitisent les décisions dépendantes de l'évolution incertaine de l'économie et de la démographie. Mais surtout la recherche d'un équilibre entre mesures d'économies et ressources nouvelles, équilibre qui permet de donner satisfaction partielle à chaque camp. Tout le contraire des coups de force et du tout ou rien pratiqués jusqu'à présent.